



10102024-02

MAIRIE DE SAINT GEORGES DU BOIS
(Charente-Maritime)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Georges du Bois se sont réunis à la Mairie de Saint Georges du Bois en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Jean GORIOUX, Déborah COMPAIN, Maëlle FLAIRE, Laëtitia LAINE, Vincent PERRIER, Gérard BAYLE, Monique LALU, David PACAUD, Pascale BERTEAU, Pierre-François MARCHAND, Mathilde HARBELOT, Jean-Charles SAVINEAU, Alexandre BOUCHERIE,

Absents : Jean-Michel JOURDAIN (excusé, pouvoir à Maëlle FLAIRE), Valérie RENOUF (Excusée), Ludivine BONACKI (excusée)

Pascale BERTEAU a été élue secrétaire.

Date de convocation :	03/10/2024	Nombre de membres en exercices :	16
Date d'affichage du Compte Rendu :	11/10/2024	Afférents au Conseil Municipal :	16
		Qui ont pris part à la délibération :	13
		Qui ont donné pouvoir :	1

Objet : TARIFS LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 26 octobre 2023 fixant les différents tarifs de location des salles communales.

La commission des finances propose une augmentation de 8 % sur les tarifs de la salle du dragon suite aux travaux lumineux et ouvertures effectués.

Il demande au Conseil Municipal de fixer le nouveau montant de ces locations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	2024 + 8%	2024 +8%	2025	2025
1 Habitants de la Commune	Week-End	Journée	Week-End	Journée
Salle Saint Georges	264 €	184 €	264€	184€
Salle Saint Georges + cuisine	361 €	264 €	361€	264€
Salle du Dragon	158 €	137 €	171€	148€
Salle de l'Ecole des Garçons		129 €		129€
2 Extérieurs Commune	Week-end	Journée		
Salle Saint Georges	499 €	346 €	499€	346€
Salle Saint Georges + cuisine	618 €	482 €	618€	482€
Salle du Dragon	289 €	249 €	312€	269€
Salle de l'Ecole des Garçons		176 €		176€
3 Location Horaire				
Activités Communales	15€		15€	
Activités Hors Commune	25€		25€	
+ Forfait de nettoyage	60€		60€	

Autorise Monsieur Le Maire ou son délégué à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique ou financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

acte rendu exécutoire après visa de la sous-préfecture de Rochefort du 15/10/2024

Et publication (affichage) ou notification



Délais et voies de recours : Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application télécours citoyen accessible à partir du site www.telercours.fr.